

Mmes et M. les directrices et directeurs d'écoles
Mmes et M. les enseignantes et enseignants
Mmes et M. les enseignantes et enseignants
spécialisés et psychologues des RASED

Inspection de l'Education Nationale
2, place Saint-Christophe
Château-Chinon Nivernais Morvan
58120 CHATEAU-CHINON

Note de service N°4

(A transmettre à tous par voie numérique)

Calendrier scolaire / Pré-rentrée

- La rentrée des enseignants aura lieu le vendredi 30 août 2019
- La réunion pour les directeurs aura lieu le vendredi 30 août 2019 à 9h00
(Salle Louise Michel à Château Chinon)
- La reprise des cours pour les élèves aura lieu lundi 2 septembre 2019.

Les équipes qui souhaitent placer la journée de solidarité le jeudi 29 août sont priées de le faire remonter à la circonscription par mail.

Rentrée en musique

Depuis 2017, de nombreuses écoles se mobilisent pour mettre en œuvre la « Rentrée en musique ». C'est un moment privilégié de partage musical, de convivialité et de fierté pour les élèves.

Cette nouvelle rentrée en musique pourra donc participer à un accueil bienveillant et instaurer un cadre confiant pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Il s'agit de proposer aux élèves qui étaient déjà scolarisés dans l'école l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, ce qui constitue une manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue.

Les élèves pourront donc être engagés dès cette fin d'année scolaire à choisir les chants ou extraits de spectacle qui seront repris à la rentrée. Les partenaires du milieu associatif ou des collectivités locales pourront être associés à ce moment.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur les fiches consacrées au chant dans les ressources d'accompagnement des enseignements artistiques publiées sur Eduscol ainsi que sur les répertoires à chanter proposés sur Musique Prim, site de ressource pour l'éducation musicale à l'école (<http://eduscol.education.fr/cid118984/rentree-en-musique.html>).

Cet évènement participe de la volonté commune des ministères de l'éducation nationale et de la culture de développer la pratique de la musique à l'Ecole.

Pour cette troisième édition, il est important que toutes les écoles s'engagent dans un temps de pratique musicale collective le lundi 2 septembre au moment de la journée qui vous paraîtra le plus opportun.

Les parents musiciens, le milieu associatif et les collectivités locales seront invités à participer activement.

Cette année encore, il s'agit tout d'associer tout particulièrement les élèves relevant de l'éducation prioritaire. Chacun des REP doit pouvoir bénéficier d'un parrain ou d'une marraine artiste.

APC

Le bulletin officiel spécial n°3 du 26 avril 2018 :

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704) stipule que désormais « les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école, notamment sous formes d'ateliers. En cas de difficultés persistantes, les heures d'APC à l'école élémentaire [...] permettent de mettre en place des solutions de remédiation adaptées à chacun. »

Vous trouverez donc en annexe un **avenant au projet d'école**, ainsi que des pistes pédagogiques, concernant la mise en œuvre des APC à partir de la rentrée 2019. **Le retour des avenants à l'IEN de circonscription est fixé au 16 septembre 2019 et l'organisation des APC sera présentée lors du premier conseil d'école.**

EPS et sport scolaire

La journée du sport scolaire aura lieu le **mercredi 25 septembre 2019**. Des projets pour la promotion du sport dans le temps scolaire ou extrascolaire en partenariat avec l'USEP et l'UNSS pourront être mis en œuvre tout au long de cette semaine. Je vous invite à prendre contact avec P. Charleux pour vous accompagner dans cette action ou établir des contacts avec les professeurs d'EPS qui organisent des actions auprès des collégiens.

Une formation « Education nationale » sera également organisée en partenariat avec l'USEP hors temps scolaire à Nevers pour aborder l'apprentissage du « **cyclo** » en proposant aux stagiaires de nombreuses activités de classe pour tous les cycles.

Les frais de déplacement, pour cette formation hors temps scolaire, seront pris en charge par la DSDEN. Des détails vous seront donnés ultérieurement.

Deux sessions d'agrément natation scolaire auront lieu le **lundi 16 septembre 2019** le matin à **Château Chinon** et le **mardi 17 septembre** après-midi à **St Honoré les Bains**. Une autre session sera organisée pendant l'hiver à Château-Chinon.

Plusieurs sessions d'agrément cyclo seront organisées tout au long de l'année à la demande des enseignants qui souhaiteraient se lancer dans cette activité.

Je vous rappelle que la vérification de l'honorabilité est effective pour tous les intervenants bénévoles. En conséquence, chaque nouvel intervenant devra fournir la demande complétée ainsi que la copie d'une pièce d'identité lors de la session d'agrément.

Une session de tests nautiques pour les élèves sera organisée en septembre 2019.

Des renseignements supplémentaires seront donnés aux directeurs lors de la réunion de rentrée.

Mise en œuvre de l'obligation d'instruction à l'école maternelle

A compter de la rentrée 2019, la loi pour une école de la confiance entraîne une modification législative pour tous les responsables d'un enfant né au cours des années civiles de 2014 à 2016 et l'obligation de l'inscrire dans une école publique ou privée ou bien de déclarer au maire de la commune de résidence et au DASEN qu'ils lui feront donner l'instruction dans la famille.

L'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire, point central de la loi, vise à plus de justice sociale en offrant à tous les enfants un cadre propice et stimulant pour des apprentissages de qualité dès le plus jeune âge. Dans le département de la Nièvre 98,1 % des élèves de trois sont d'ores et déjà scolarisés.

Il convient de prévoir une seule rentrée pour tous les élèves qui auront 3 ans dans l'année scolaire. Ainsi, tous les élèves nés en 2016 entreront à l'école en septembre 2019.

L'assiduité devra concerner les 24 heures d'enseignement.

Cependant, un amendement du projet de loi a été introduit par les parlementaires pour faire droit aux demandes des familles invoquant le besoin d'une adaptation progressive aux rythmes de l'école maternelle. Il est expressément mentionné dans la loi que l'initiative de la demande d'aménagement du temps de présence à l'école en petite section revient aux personnes responsables de l'enfant.

L'aménagement ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi. Cette demande des responsables de l'enfant sera faite par écrit. Le directeur émettra un avis sur la demande, par écrit également et la transmettra sans délais à l'IEN de la circonscription. L'inspecteur sera l'autorité compétente pour statuer (autoriser ou refuser) sur la demande de la famille.

Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2017 qui auront donc 2 ans révolus à la rentrée 2019 peuvent être admis à l'école maternelle mais ne sont pas soumis à l'obligation d'instruction durant l'année scolaire 2019-2020. En conséquence une demande formelle d'aménagement du temps de présence n'est pas obligatoire.

Vous trouverez ci-joint [un exemple de formulaire de demande d'aménagement](#).

D'autre part je vous invite à consulter le bulletin officiel n° 22 du 29 mai 2019 qui fait état de trois recommandations pédagogiques :

- [Note de service N° 2019-084 L'école maternelle, école du langage](#)
- [Note de service N° 2019-085 un apprentissage fondamental à l'école maternelle ; découvrir les nombres et leurs utilisations](#)
- [Note de service N° 2019-086 les langues vivantes étrangères à l'école maternelle](#)

Formations - actions pédagogiques spécifiques 2019/2020

18 heures d'animation pédagogique seront proposées sous différentes formes (en présentiel, in situ et à distance). Leur contenu tiendra compte des priorités ministérielles fixées pour la rentrée scolaire prochaine. La déclinaison précise sera présentée aux directeurs d'école lors de la réunion de rentrée et dans la première note de service.

Labellisations E3D et Génération 2024

Je félicite les 15 écoles qui sont maintenant engagées dans la labellisation de l'E3D : *établissement en démarche de développement durable*.

Pour rappel, toutes les écoles devront être labellisées (à minima au niveau 1) lors de la prochaine année scolaire. Un nouveau temps d'informations sera donc proposé lors des stages directeurs pour accompagner les équipes dans cette démarche institutionnelle et l'élaboration de projets éco citoyens.

L'école de Corbigny a été labellisée « Génération 2024 » en s'engageant à construire une culture sportive à l'école valorisant le sport, la citoyenneté et la santé. Elle profitera à plus ou moins long terme d'aides et de services organisés en marge des jeux olympiques de Paris 2024.

Les écoles susceptibles de s'inscrire dans cette labellisation pourront être accompagnées par la circonscription pour rédiger leur projet.

Numérique

- Trois classes de la maternelle aux CM2 ont bénéficié cette année de prêts de **robots** (partenariat Canopé / DSDEN / DANE) ; vous pouvez retrouver ces expérimentations [ici](#) .
Une classe de CE/CM a, quant à elle, pu utiliser la classe **tablettes** (partenariat Canopé/DSDEN) pour valoriser son projet de secteur sur le patois ; retrouvez la restitution de ce projet [ici](#) .
- Dans le cadre d'**ENIR** (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), une dizaine de communes et écoles ont rempli des dossiers de demandes de subvention pour l'achat de matériel informatique ; la plupart des conventions ayant été signées, les écoles seront équipées à partir de l'automne prochain.
- L'**ENT** (Espace Numérique de Travail) **KOSMOS** sera développé à la rentrée sur le département auprès d'une vingtaine d'écoles (4 par circonscription). Deux écoles test à Nevers en découvrent actuellement les fonctionnalités.

Projets

CARDIE : cette année, deux secteurs de collège ont travaillé sur des projets expérimentaux validés par la CARDIE (cellule académique recherche et développement, innovation expérimentation). Le REP de Corbigny s'attache à mettre en place « **un parcours culturel ambitieux en réseau rural d'éducation prioritaire** » et le secteur de Luzy cherche à « **construire une école du socle autour des fondamentaux en milieu rural en prenant appui sur les écrits réflexifs des élèves** ». Les équipes poursuivront leur réflexion l'an prochain sur des temps de formation dédiés.

EPS : Au niveau départemental, six secteurs de collèges se sont engagés cette année dans des projets inter-dégrés académique en EPS pour construire une cohérence au sein du cycle 3. Sur la circonscription, c'est le secteur du collège de St Saulge qui a travaillé sur le champ d'apprentissage de la danse avec du temps institutionnel pour construire des apprentissages communs et élaborer un projet de rencontre. D'autres classes seront associées à ce travail de réflexion partagée à la rentrée prochaine.

Art et culture : Je suis ravie de constater que nombre de classes ont été engagés dans de riches projets menés dans de très divers champs artistiques. Cette ouverture culturelle est essentielle sur ce territoire rural pour lutter contre le déterminisme social et culturel.

Je remercie chacun pour tous ces beaux projets menés au sein de notre circonscription. J'apprécie d'avoir pu être invitée aux nombreuses restitutions et vous prie de bien vouloir m'excuser pour celles que je n'ai pas pu honorer.

J'adresse un petit mot tout particulier aux deux collègues, Pascale Dollet et Véronique Barré qui font valoir leurs droits bien mérités à la retraite. Je leur souhaite de profiter pleinement du temps libre qui s'offre à elles. Je souhaite également à ceux qui quittent la circonscription un bel avenir professionnel.

Pour finir, je vous remercie tous pour votre engagement constant, ancré dans votre travail au quotidien.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe de circonscription, de très belles vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mattès', with a long horizontal flourish underneath.

Frédérique Mattès